

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

- - - -

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

N° 2023-72

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023, déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Tarifs activités

Maison de Quartier

2023/2024

Considérant : la délibération n°2017.370 du Conseil municipal en date du 14 avril 2017 relative à la mise en place d'une tarification des activités de la Maison de Quartier,

DÉCIDE

Article 1 : De fixer les tarifs des activités de la Maison de Quartier conformément à la grille ci-après

Type d'activité	Caractéristiques	Prix adulte	Prix enfant (moins de 18 ans)
Activités hors Gaillard avec transport en car organisé par la Mairie	Sans entrée payante	7 €	4 €
	Avec entrée payante (hors cinéma)	12 €	8 €
Activités hors Gaillard avec transport en véhicule Mairie	Avec entrée payante (hors cinéma)	5 €	2 €
	Avec entrée cinéma	2 €	1 €
Activités à Gaillard	Avec entrée payante ou avec participation demandée (exemple : tournoi sportif)	2 €	1 €

Article 2 : Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 3 : Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion, conformément à l'article L.2122.23 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Gaillard, le 5 juin 2023

Le Maire,
Antoine BLOUIN

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-préfecture le : 07/06/23

de sa mise en ligne le : 07/06/23

de sa notification le :

